

Arrêté ministériel portant approbation des référentiels de validation des compétences associés au métier de « Technicien/Technicienne des arts de la scène et de l'événement » dans le cadre de l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue

A.M. 27-11-2023

M.B. 06-02-2024

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Vu le décret de la Communauté française du 03 mai 2019 portant assentiment à l'accord de coopération du 21 mars 2019 relatif à la validation des compétences dans le champ de formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Considérant l'approbation du Comité directeur du Consortium de validation des compétences du 11 octobre 2023,

Arrête :

Article 1er. - Les référentiels de validation des compétences relatifs au métier de « Technicien/Technicienne des arts de la scène et de l'événement » sont approuvés comme suit :

Métier	Titre	Code
Technicien/Technicienne des arts de la scène et de l'événement	UC6 : Réaliser une installation multimédia de vidéo projection	TECSPEC6
	UC7 : Réaliser une installation multimédia sur un mur led	TECSPEC7

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 27 novembre 2023.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET